



INSTITUT DES VILLES

La Lettre de l'Institut des Villes

Villes et politiques temporelles

Lieu de débats et de propositions pour les politiques urbaines, l'Institut des Villes est un groupement d'intérêt public, créé en 2001 et présidé par Bruno Bourg-Broc, maire et président de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Dans sa mission de diffusion d'une culture urbaine, il a initié en partenariat avec La Documentation française la collection «Villes et société».

Sont parus :

Villes et finances locales (2003),

Villes et économie (2004),

Villes et vieillir (2004),

Villes en évolution (2005),

Conduite politique du projet urbain (2006),

Villes, santé et développement durable (2007).

À paraître en 2008 :

Villes et politiques temporelles



En 2001, année de la création de l'Institut des Villes, Edmond Hervé, député-maire de Rennes, président de Rennes métropole, a remis au Gouvernement un rapport sur «Le temps des villes», consacré à l'utilisation et à l'organisation du temps des citoyens. Il en terminait l'introduction par une annonce : « ce rapport appelle des développements qui feront l'objet d'une publication ultérieure. »

Et de fait, l'intérêt manifesté dès l'origine par l'Institut des Villes, pour ce grand sujet de société qu'est la maîtrise des temps, ne s'est jamais démenti. Les programmes élaborés, les interventions réalisées et les débats engagés sur ce thème, en France comme à l'étranger, ont fait l'objet, de sa part, d'un suivi attentif. En la matière, comme sur l'ensemble du champ des politiques urbaines, l'Institut a pour vocation de faire connaître les bonnes pratiques, de favoriser la mise en réseau des acteurs et de capitaliser les savoirs et les savoir-faire. C'est pourquoi il a confié à Jean-Yves Boulon, chercheur au CNRS, la mission de faire le point des politiques d'aménagement des temps, conduites ces dernières années à l'initiative des autorités locales, au sein de nos agglomérations. Ce travail constituera la substance d'un ouvrage que l'Institut doit publier prochainement dans la collection «Villes et société» à La Documentation française.

Il m'a paru souhaitable, sans attendre cette publication, de donner la parole à des responsables d'agglomération qui se sont particulièrement investis dans la mise en œuvre

de politiques temporelles et qui s'emploient à faire, de leur ville, une ville vivante où tous les citoyens puissent profiter des opportunités qu'offre la vie urbaine. Malgré la difficulté croissante du problème, due aux évolutions socio-économiques en cours, ils ont su convaincre leurs administrés, grâce aux effets probants de leurs innovations, de l'importance d'une démarche volontariste et concertée d'aménagement du temps. Ils ont mis en place des organes spécialisés (Bureaux ou Agences des temps) chargés de la conduire, de prendre et coordonner des initiatives pour optimiser les horaires, améliorer la disponibilité socio-temporelle des services publics et faciliter la vie quotidienne de chacun. Ils ont aussi entrepris d'articuler concrètement ces politiques temporelles à la planification territoriale.

Puissent leur conviction et leur exemple, que l'Institut des Villes est heureux de mettre en exergue, faire contagion, susciter des émules et leur faire prendre conscience de ce que le temps des citoyens est un enjeu majeur de démocratie et de développement durable.

Bruno Bourg-Broc,

maire de Châlons-en-Champagne,
président de la communauté
d'agglomération,
président de l'Institut des Villes

Préambule

Les politiques temporelles locales, encore appelées politiques des « Temps de la ville », s'affirment comme axe de travail transversal qui fait du cadre de vie et des services aux habitants un des moyens d'action d'une politique publique à part entière. De fait, la question des temps recoupe des actions qui ont eu, jusqu'à présent, une relative autonomie et qui relèvent de niveaux de compétences différents.

Les politiques temporelles locales décrivent un système d'élaboration et d'application de mesures qui tentent, au niveau local, d'agir sur l'organisation des temps et les aménagements spatio-temporels, afin de les rendre plus compatibles avec les besoins et les situations auxquels sont confrontés au quotidien les citoyens et les usagers dont les interactions sont complexes. De cette manière, les politiques temporelles locales doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie – et à la qualité de la communauté dans son ensemble –, notamment en améliorant le fonctionnement temporel du territoire. Elles en renforcent ainsi l'attractivité, tout en visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises et en augmentant la qualité de vie des salariés, des habitants et utilisateurs temporaires de la ville.

La politique temporelle locale est une forme de politique participative dans la mesure où elle repose sur l'implication effective des parties prenantes. La qualité de vie ne peut, en effet, être définie de manière correcte, ni améliorée dans un mode spécifique, sans la participation des personnes concernées.

À l'arrière-plan de ce mouvement, on observe certaines tendances socioéconomiques, partagées par l'ensemble des pays de l'Union européenne – et, de manière générale, par toutes les sociétés de services développées ou émergentes du monde – qui ouvrent la voie à une généralisation des contenus et des formes des politiques temporelles locales :

- la transition des sociétés industrielles vers une économie de services et de la connaissance, qui implique des capacités nouvelles et des modes d'agir nouveaux dans le domaine des interactions entre les êtres (sujets privés et sociaux) ;
- s'agissant du développement urbain, les phénomènes de la ville diffuse – sur-urbanisation, désurbanisation, pollution atmosphérique due à l'individualisation croissante du

transport automobile... – ont suscité la recherche de nouvelles solutions intégrées ;

- les modifications survenues dans les rapports entre les genres, avec un nombre croissant de femmes intégrant le marché du travail, remettent de plus en plus fortement en question la division traditionnelle des tâches au sein des ménages, dans la vie professionnelle et dans la société en général ;

- l'individualisation et la diversification croissantes des modes de vie, notamment l'accroissement du nombre de célibataires, de divorcés, de parents uniques..., affaiblissent la capacité de résolution des problèmes par les « réseaux subsidiaires » traditionnels (famille, voisins...) ;

- dans le même temps, les services publics fournis par l'État à un niveau local endossent de nouveaux rôles. Sous l'influence de la crise fiscale et de la nécessité de moderniser et de restructurer les administrations publiques, d'importants efforts sont entrepris pour mettre en place de nouvelles normes de qualité et renforcer la notion de service aux citoyens de la part du secteur public. Ces évolutions sont fréquemment accompagnées d'une évolution vers de nouvelles formes de participation et de coopération locales (dialogue civil local, partenariat public/privé).

La recherche de concordance des temps urbains et des temps sociaux dépend de niveaux institutionnels différents et doit répondre à des demandes d'ajustements temporels entre obligations de la vie quotidienne des citoyens et accessibilité spatio-temporelle des équipements et des services urbains.

En termes de démarche, de processus et de méthode, les politiques temporelles ont généré de nouvelles formes institutionnelles (les Bureaux du temps), visant à assurer une transversalité dans l'appréhension des problèmes, ainsi que dans leur traitement, de nouvelles formes de participation (tables de co-projection et dialogue social local ou dialogue sociétal) et de nouveaux types d'instruments de lecture et de représentation de la réalité spatio-temporelle d'un territoire (analyse et cartes chronotopiques).

Jean-Yves Boulin,
chercheur au CNRS

Nées en Italie au début des années 1990, les politiques temporelles se sont diffusées dans plusieurs pays européens (Allemagne, France, Pays-Bas, Espagne, Finlande). En France une quinzaine de collectivités territoriales, à des échelles territoriales diversifiées (commune, communauté d'agglomération, département, région) se sont dotées au tournant des années 2000 de Bureaux (agence, espace, maison) du temps et ont généré des initiatives innovantes dans des domaines très diversifiés touchant tous à la qualité de vie : accueil de la petite enfance, mobilité et transport, conciliation entre vie au travail et vie familiale et personnelle, guichets uniques ou plateformes de services, horaires des services et équipements publics, amélioration des conditions de vie et de travail des salariés, communication et information relatives à l'accessibilité des services publics et privés, facilitation des démarches administratives, animation et appropriation de

séquences temporelles marginalisées telles que la nuit ou la soirée...

Les politiques temporelles ont ainsi ouvert un champ d'action nouveau fondé sur une nouvelle organisation des temps, qui dépasse le seul ajustement fonctionnel de l'offre et de la demande, en questionnant les modalités d'organisation et d'articulation des temps individuels et collectifs, ce qui suppose une prise en compte des mutations sociales et culturelles. L'ouverture d'un débat sur les temps de vie et l'articulation des systèmes d'horaires permet de nourrir d'une part la prise de conscience de l'importance des questions temporelles au regard de la vie quotidienne et de l'aménagement urbain, d'autre part de stimuler l'action publique afin d'ouvrir de nouveaux chantiers sur des thèmes préoccupant les acteurs et habitants, dans la perspective du développement d'un urbanisme temporel qui s'inscrive dans les préoccupations du développement durable, notamment en lien avec l'Agenda 21.

Entretiens

Clotilde Tascon-Mennetrier, chargée de mission à l'Institut des Villes, a interrogé des élus, des maires qui ont décidé, au cours du mandat écoulé, de mettre en œuvre des politiques temporelles.

1/ Pourquoi un-e maire, un-e président-e- d'agglomération choisit-elle de s'investir dans les politiques temporelles ? Quelle est sa démarche ? Quelles sont ses convictions ?

Anne Hidalgo À Paris, les modes de vie ont profondément changé au cours des dernières décennies sous l'effet conjugué de la modification des rythmes de travail et de l'évolution des comportements sociaux. Les constats sont multiples :
– les rythmes de vie se sont modifiés, à titre d'exemple : les gens se couchent en moyenne 2 heures plus tard qu'en 1950 ;
– la durée des études s'est allongée, ainsi que la durée de vie, induisant de nouveaux besoins en termes de loisirs, de soins... ;
– un salarié sur trois, à Paris, a des horaires de travail atypiques, difficilement conciliables avec une vie familiale et sociale. Ces rythmes de vie décalés impliquent des difficultés accrues pour les femmes qui ont des enfants de moins de 12 ans ou qui assument seules la garde des enfants.
Face à ces diverses évolutions, dès 2001, le maire de Paris a souhaité que ces questions de politiques temporelles soient une des priorités de la mandature. Il m'en a confié la responsabilité compte tenu de la portée transversale de cette politique. Ainsi, un Bureau des temps a été créé au sein de la Ville afin de mettre en œuvre les orientations arrêtées : améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens ainsi que des personnes travaillant à Paris, par une meilleure prise en compte de l'évolution des rythmes de vie dans l'organisation des services municipaux. La politique poursuivie vise à :
– réduire des inégalités et à renforcer la cohésion sociale en offrant des services publics aux personnes les plus fragilisées : salariés à horaires atypiques (mise en place de modes de garde à domicile), personnes qui rencontrent des difficultés à faire des démarches et n'ont de ce fait pas accès à leurs droits (mise en place des Points d'information-médiation-multiservices – PIMMS) ;
– améliorer la vie quotidienne des personnes en les aidant à articuler leurs temps de vie professionnels et privés ;
– mieux organiser la vie collective au sein des quartiers, en rendant les services plus accessibles et en valorisant le territoire. Il ne s'agit pas d'ouvrir une ville 24h/24, mais de s'adapter à des évolutions, notamment en élargissant les horaires des services publics de façon modérée et concertée.

Ville de Paris
Anne Hidalgo,
première adjointe au maire

Communauté urbaine de Lyon
Gérard Collomb,
sénateur-maire de Lyon,
président du Grand Lyon,
et **Thérèse Rapatel,**
vice-présidente du Grand Lyon, chargée de l'Espace des temps

Ville de Versailles
Etienne Pinte,
député-maire de Versailles

Conseil général de Gironde
Philippe Madrelle,
président, sénateur

Ville de Rennes
Edmond Hervé,
maire de Rennes,
président de l'agglomération de Rennes métropole,
et **Jocelyne Bougeard,**
adjointe au maire, déléguée aux femmes, à l'égalité et au temps de la ville

Ville de Saint-Denis (93)
Patrick Braouzec, député,
président de l'agglomération Plaine Commune,
et **Patrick Vassalo,**
conseiller municipal

Ville et Communauté d'agglomération de Poitiers
Catherine Coutelle,
députée, vice-présidente de l'agglomération de Poitiers

Gérard Collomb La création d'un Bureau des temps sur le Grand Lyon a été votée dans le plan de mandat de l'agglomération dès 2002, pour répondre à trois enjeux :
– un enjeu d'égalité car, selon le sexe, les revenus, l'âge, le territoire, le temps n'est pas vécu de la même façon, la fracture temporelle renforçant la fracture sociale et spatiale ;
– un enjeu de développement durable : le temps est une réalité qui imprègne les notions de qualité de la vie (qui implique la maîtrise de son temps), de qualité de la ville et d'attractivité du territoire, de l'étalement urbain et de l'organisation des déplacements...
– enfin, un enjeu de démocratie, intrinsèquement lié à cette politique : les politiques temporelles concernent chacun, actifs et inactifs, jeunes et vieux, hommes et femmes, salariés et entrepreneurs, résidents et touristes. En complément du dialogue social entre partenaires sociaux, ces politiques permettent d'initier un dialogue sociétal territorial original, sur des questions de société comme le « tout-tout-de-suite-tout-le-temps », ou encore les activités du dimanche ou de la nuit... Cela suppose de savoir prendre son temps, discuter, trouver les compromis, fixer des limites aussi. C'est un engagement politique fort. Le niveau de l'agglomération s'est avéré particulièrement pertinent en raison des compétences du Grand Lyon (économie, transports, développement durable...), permettant la multiplication des actions autant que de besoin sur nos cinquante-sept communes.

Etienne Pinte La ville est un système complexe qui nécessite des équilibres, de la transversalité que l'approche des politiques temporelles permet d'atteindre. Ces politiques sont au cœur de l'évolution de nos modes de vie et de l'aménagement de la cité (temps travaillé, temps de loisirs, accueil des formalités administratives, transports...). Il convient pour les élus de les intégrer aux problématiques de la vie municipale et du service à rendre aux citoyens. Pour cela il est nécessaire de créer une prise de conscience et de sensibiliser tous les acteurs de la vie municipale. Les formations spécifiques permettent de détecter le formidable levier qu'elles représentent. Cette approche nouvelle est porteuse d'équité, de justice sociale pour l'ensemble des acteurs de la vie sociale (horaires décalés et garde d'enfants, transport de nuit pour les salariés, heures d'ouverture des commerces...). La ville ne peut plus se passer de ces réflexions qui, si elles ne sont pas prises en compte, peuvent entraîner des déséquilibres dans le service rendu à tous les habitants.

Un élu s'investit dans ce champ avec le souci de faciliter la vie des personnes, de mieux organiser le fonctionnement de la ville, de mieux gérer. Pour réussir une politique temporelle, il faut tout d'abord être convaincu de son utilité, faire partager cette conviction, mettre en place un processus participatif de diagnostic et de construction.

Edmond Hervé L'aménagement de l'espace a beaucoup retenu l'attention, mais on a oublié le temps. Le temps n'est pas une donnée extérieure. Construction humaine, il révèle des inégalités et des pertes. Apprenons donc à aménager le temps : celui de la société, celui des usagers, celui des citoyens, celui des contribuables, celui du territoire. « Celui » plus exactement « ceux ». Le temps est pluriel et variable. Vous trouverez dans mon rapport au Gouvernement « Le Temps des Villes » (19 juin 2001) une analyse plus complète¹.

Patrick Braouzec La Ville de Saint-Denis, dont j'étais alors le Maire, s'est intéressée à la problématique des politiques temporelles suite à la rencontre de techniciens de la ville, confrontés à des problèmes d'horaires, de conciliation des temps et de rythmes urbains, avec des militantes italiennes initiatrices des « temps de la ville » dans leurs quartiers. Nous nous sommes alors aperçus combien l'entrée « temps de la ville » permettait de pointer des inégalités, des obstacles à l'accessibilité, aux services publics, au droit à la ville. Nous avons donc perçu la pertinence de cette problématique dans la « question urbaine ».

Catherine Coutelle Les politiques temporelles ont pour objet d'accompagner les changements de rythme des villes et des territoires : le « temps des habitants » a changé depuis 40 ans, phénomène lié à l'allongement de la durée de vie, à la réduction du temps de travail, à la généralisation du travail féminin, aux emplois à temps partiels subis ou choisis... Les rythmes de la vie et des villes ont évolué. Si les élus veulent mettre en œuvre de nouvelles politiques publiques, s'ils s'attachent à la vie du citoyen « dans sa continuité », celui-ci est, dans la même journée, parent d'élèves, voyageur des transports en commun, salarié, amateur de sports... Les politiques temporelles permettent de répondre à ces nouvelles attentes : c'est une nouvelle approche des politiques publiques. Ces politiques ont pour objet principal l'égalité :
– l'égalité géographique d'accessibilités des services partout et par tous ;

– l'égalité sociale : des services qui ne sont pas réservés qu'à ceux qui peuvent se les offrir ;

– l'égalité hommes/femmes : par une recherche d'une meilleure articulation vie familiale/vie professionnelle.

Ces politiques tentent d'éviter les exclusions, de développer le lien social, de penser l'aménagement urbain, d'imaginer de nouveaux services. Et le risque d'une ville à « deux temps » existe. Celles et ceux qui sont en charge de ces politiques ont la conviction que la ville ne doit pas accroître l'exclusion pour des questions de « temps » : aujourd'hui tout oppose ceux qui ont le temps, l'information et les moyens d'utiliser la ville et ceux qui n'en ont pas les moyens et ne savent pas trouver aide et information.

Ces politiques temporelles sont fondées sur la justice, l'égalité, l'attention à tous et la prise en compte d'évolutions fortes : horaires décalés, temps partiels subis, familles monoparentales en augmentation (1 salarié sur 3 change d'horaires toutes les semaines, 1 femme sur 3 renonce temporairement ou définitivement à un nouvel enfant pour cause de difficulté d'articulation entre son temps de travail et sa vie familiale, 30 % des arrêts de travail sont liés au stress). Mais ces politiques doivent être attentives aussi à ce que le temps des uns n'aggrave pas le temps des autres. Il n'est pas nécessaire que la ville fonctionne 24h/24 ni 7j/7.

Enfin ces questions révèlent les tensions, les oppositions entre différents usages : la nuit, les soirées, les dimanches. Elles doivent être clairement exposées aux habitants et discutées avec tous leurs enjeux.

L'objectif est de réussir une ville, une région, accessible, hospitalière, accueillante pour tous.

Philippe Madrelle J'ai fondé toute mon action en Gironde sur l'amélioration de la vie de tous les Girondins et l'inscription du développement de la Gironde dans une perspective durable. C'est dans ce contexte que le Conseil général s'est investi dans les politiques temporelles, dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique de développement durable et de notre Agenda 21.

¹ Ce Rapport est consultable sur www.institut-des-villes.org

2/ Quels sont, à votre avis, les domaines où les Bureaux des temps/Agences des temps ont apporté ou apportent une valeur ajoutée ?

Anne Hidalgo Le Bureau des temps vise à moderniser le service public en facilitant l'accès et en renforçant le rôle de solidarité envers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Cette politique agit sur les horaires d'ouverture des services et plus généralement sur leur accès : l'information, les démarches administratives, les déplacements et les constitutions de dossiers... À travers la question du temps sont abordées celles de l'organisation des services, de l'exercice des métiers, des relations entre les professionnels et les usagers. Le temps est le fil conducteur qui va permettre d'analyser la plupart des domaines d'action sur un territoire : modes de garde, social, loisirs, transport... Y compris dans des domaines comme l'urbanisme, l'analyse des usages dans le temps est fon-

damentale pour réaliser des constructions et aménagements qui tiennent compte des besoins de chacun (selon qu'il soit résident, salarié, jeune, âgé...), selon le moment (jour, nuit, week-end, saison...). C'est un outil qui permet d'appréhender la complexité des situations.

Gérard Collomb Des actions originales ont été mises en place, qui ne se seraient peut-être pas développées aussi vite s'il n'y avait eu ce regard particulier. Quelques exemples. Des travaux sur l'attractivité des territoires, en développant le gagnant-gagnant avec les entreprises et les salariés, ont permis la création de la première crèche inter-entreprises de Rhône-Alpes et la création d'une association de services aux salariés à Gerland. De nombreux plans de déplacements interentreprises sont mis en chantier. À Neuville-sur-Saône, l'étude de la mobilité scolaire a permis de décaler les horaires des établissements et d'adapter les transports en commun, donc de réduire l'engorgement du matin et de favoriser la mobilité douce. Ces actions temporelles sont inscrites dans l'Agenda 21 du Grand Lyon, ce qui est rare en France.

La sensibilité aux temps désynchronisés a donné lieu à des réalisations très prisées des habitants. Ainsi, la publication du « Guide des services à horaires décalés ou originaux sur le Grand Lyon » répertorie des actions concernant la vie quotidienne, la culture, la mobilité, l'enfance, et montre que les services urbains s'adaptent peu à peu aux nouveaux rythmes des habitants. Ainsi encore, la « Carte des services ouverts au cœur de la nuit sur Lyon/Villeurbanne entre minuit et 5h du matin », une première en France, met en relief l'existence d'une offre nocturne développée sur Lyon.

D'une façon plus générale, les travaux de l'Espace des temps ont permis de réfléchir à des problématiques qui interpellent les habitants et les élus : le temps dans les projets urbains, le vieillissement de la population, la course au temps et le culte de l'urgence, la difficulté de l'articulation des temps des femmes...

Etienne Pinte Les Bureaux des temps agissent en fonction des contextes locaux et des priorités que les états des lieux font émerger. À Versailles et dans la communauté de communes de Versailles Grand Parc, plusieurs problématiques ont été détectées : la garde d'enfants en intensifiant le nombre de crèches et de halte garderies, la politique d'ouverture des crèches aux parents travaillant en horaires décalés, la création d'une ligne de bus de nuit permettant aux salariés travaillant tard le soir de profiter des transports en commun avec l'ouverture prochaine d'une deuxième ligne, la réflexion pour la mise en place de guichets uniques en différents lieux de la ville facilitant les formalités administratives, l'amélioration de la circulation et le développement des transports en commun, le maintien des commerces de proximité en centre ville...

Edmond Hervé ...dans l'organisation du travail, des rythmes scolaires, des horaires des services publics, des commerces. Dans les politiques d'aménagement, de mobilités, d'animation.

Patrick Braouzec On peut dire que les politiques des temps, organisées par des Bureaux, des Agences ou des Espaces (selon les collectivités), ont d'abord apporté un autre regard sur les questions de la Ville. Tous les services publics sont donc concernés, mais bien au-delà c'est la qualité de vie, dans la ville, qui est interrogée par les politiques temporelles. Les domaines les plus marqués par le Bureau, ou Espace, des temps sont les

modes de garde, les guichets uniques, l'enfance, les pratiques culturelles, les services municipaux (horaires du centre administratif, des médiathèques, nocturnes du musée...). À Saint-Denis, les « Nuits du vendredi » ébauchent une politique d'animation du centre ville.

Les politiques temporelles ont aussi été un levier utile dans l'action pour l'égalité hommes/femmes.

Catherine Coutelle Les politiques des temps concernent l'ensemble des politiques urbaines car elles sont transversales. Les services des collectivités devraient intégrer ces préoccupations car ils sont très souvent des « prescripteurs de temps ». Malheureusement, ils ne prennent pas toujours en compte les répercussions sur la vie des salariés et des habitants. C'est le cas souvent des horaires des femmes de services dans les écoles, ou ceux des ouvertures des mairies, ou encore les calendriers des travaux sur la voie publique ou les différents usages des bâtiments publics dans la journée, la semaine. Or toutes ces décisions rythment la ville.

Le plus bel exemple concerne l'Éducation nationale dont le calendrier (rarement débattu) conditionne de nombreuses activités. C'est d'ailleurs l'un des acteurs qu'il a été difficile à associer aux Bureaux des temps.

Des domaines prioritaires émergent assez vite :

– les déplacements : dans les transports publics, le premier souci des voyageurs est la ponctualité, la fréquence, la régularité, la fiabilité ; lors de la mise en place de ces politiques, les déplacements arrivent en général en premier ;

– les services d'accueil : petite enfance, garderie à horaires décalés mais aussi démarches administratives simplifiées avec des horaires compatibles. Des guichets uniques de rentrée scolaire pour, dans un même lieu, réaliser toutes les démarches d'inscription en septembre sont des innovations appréciées. La valeur ajoutée de ces politiques est qu'elles infléchissent le regard, qu'elles permettent une approche renouvelée et qu'elles conduisent à des démarches innovantes d'organisation.

Philippe Madrelle Les Bureaux et Agences des temps ont sensibilisé à la prise en compte de la dimension temporelle dans les projets et actions des collectivités et particulièrement des villes qui sont plus en prise directe avec les citoyens en termes de services. C'est, me semble-t-il, dans l'adaptation des services aux évolutions des rythmes de vie des familles que les progrès sont les plus sensibles.

3/ SCOT, PLU, PADD, PRU²... beaucoup de procédures de planification ou de projets existent. Dans les projets d'urbanisme et d'aménagement, les dimensions spatiales et temporelles sont-elles associées ?

Anne Hidalgo Cette dimension a été prise en compte au sein de la politique des transports à Paris, par exemple le nouveau service « velib » est accessible 24h/24 ou encore l'ensemble du réseau des bus propose une évolution des horaires en soirée et le dimanche. Par ailleurs, dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme et de développement durable du plan local d'urbanisme, dans une rubrique « rythmes urbains et gestion du temps », plusieurs orientations y figurent : l'adaptation de l'offre de transport, une meilleure répartition des équipements et services publics dans l'espace, la recherche de la polyvalence des locaux... Mais nous devons encore progresser dans ce domaine.

Etienne Pinte Ces outils prennent inéluctablement en compte la temporalité, mais souvent sans le savoir. La prise de conscience de la réalité temporelle pourrait permettre de mieux les utiliser et du moins de mieux mesurer leurs impacts dès leur élaboration.

La réalité du développement durable et l'obligation de remettre les documents d'urbanisme à jour de cette nouvelle priorité feront que les politiques temporelles devront être intégrées. Ce travail, en temps masqué de préparation, est actuellement lancé dans les services de la ville de Versailles pour préparer une révision de ces documents.

Edmond Hervé Elles doivent l'être. La recherche d'un meilleur aménagement doit s'intéresser à la mobilité et donc au temps de transport, aux différents trajets et donc à la mixité d'activités, à la notion d'équipements intégrés, de quartiers de vie proposant diverses activités. La zone industrielle classique doit faire place à la zone de vie avec différents services proches.

² Schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, projet d'aménagement et de développement durable, programme de rénovation urbaine.

Patrick Braouzec Si l'on ne raccorde pas dimensions spatiales et temporelles, si l'on ne prend pas la mesure exacte des usages, inmanquablement l'aménagement urbain se réalise à l'aune de « l'administré type », de l'usage dominant – ou considéré comme tel – de la ville. Avec toutes les formes d'exclusions que cela signifie. La sensibilisation de nombreux techniciens « aux temps de la ville », l'attention qu'y portent des élus, marquent en permanence l'élaboration des divers schémas directeurs et plans de l'agglomération. La complexification des modes de vie, des mobilités, la recomposition des familles et des temps de vie se combinent aujourd'hui à une précarisation généralisée. Quelle sorte de ville construit-on, si l'on n'y prend garde ?

Catherine Coutelle Les Bureaux des temps doivent s'inviter et faire passer de nouvelles approches dans les procédures de planifications (je ne suis pas sûre d'ailleurs que leur cohérence soit totalement maîtrisée). Dans les projets d'urbanisme, cette notion est nouvelle, du moins de manière explicite : temps

de la concertation, temps des travaux, temps des usagers... Les aménagements doivent être conçus pour évoluer dans le temps, mais aussi pour répondre à des usages et des usagers différents, selon les moments de la journée, de la semaine, les saisons... Cette approche doit être expliquée, défendue et intégrée dans le cahier des charges des aménageurs. Pour que le temps et l'espace soient liés...

Philippe Madrelle La prise en compte des temps dans la planification territoriale est inéluctable au travers de deux prismes :

– les capacités d'anticipation au regard d'un futur durable, et c'est dans ce sens que le Conseil général vient de créer un observatoire foncier pour préserver des capacités de logement futur pour tous les citoyens ;

– l'intégration des délais, fréquences, horaires des services et leur meilleure harmonisation, et c'est une préoccupation particulière en termes de transport et d'accessibilité aux services dans un département comme la Gironde.

4/ Quelle légitimité, quelle crédibilité ont, selon vous, acquis les Bureaux des temps/Agences des temps ?

Anne Hidalgo Oui, le Bureau des temps a acquis une légitimité, notamment avec les différents partenaires, car il a amené de véritables changements dans la vie des Parisiennes et Parisiens : accès à des horaires plus adaptés aux équipements municipaux (mairies d'arrondissement, bibliothèques, piscines, parcs...), création dans certains quartiers de marchés alimentaires l'après-midi, développement de modes de garde innovants, simplification des démarches administratives par l'obtention de documents d'états civils par voie informatique, et des espaces dédiés pour les publics les plus fragiles afin de les aider dans leurs démarches administratives...

Le Bureau des temps est aujourd'hui reconnu par beaucoup d'acteurs socio-économiques comme un outil d'aide à la décision qui permet de croiser, par domaines d'intervention, les publics (familles, salarié-e-s, touristes, personnes âgées, populations dans les quartiers « politique de la ville »), les acteurs sur un territoire (services publics locaux, entreprises publiques et privées, partenaires sociaux...), les échelles territoriales (le quartier, la ville, les communes limitrophes)... dans l'objectif d'optimiser les services existants.

Cette politique conduit concrètement à réduire les inégalités en menant des actions spécifiques selon les publics à différents créneaux horaires – par exemple, des créneaux le soir pour les salariés dans les équipements sportifs (nocturnes piscines), des créneaux en journée pour les personnes âgées (ouverture des clubs le matin)...

Elle est force d'innovation car la politique temporelle ouvre de nouvelles opportunités en tenant compte de contraintes multiples. À titre d'illustration, je citerai le développement de l'offre des équipements municipaux, sur un territoire géographique contraint :

– une valorisation des heures creuses pendant lesquelles d'autres usages peuvent être envisagés (par exemple, des conservatoires qui offrent des salles de répétition, des musées qui louent leurs espaces, des écoles qui accueillent des cours pour adultes...);

– clarification et meilleure visibilité de l'identité et de positionnement des équipements entre eux (par exemple, des équi-

pements culturels ou sportifs, les uns par rapport aux autres). Cela permet de définir de nouvelles stratégies, comme la mutualisation des espaces et des services collectifs sur un territoire donné.

Gérard Collomb La légitimité par la preuve ! Les politiques temporelles pouvaient sembler de prime abord des « machins » sociologiques, philosophiques abscons. Mais le Bureau des temps du Grand Lyon a su se faire connaître et reconnaître, en agissant directement ou en influençant des décisions ; il a ainsi montré sa capacité à améliorer concrètement des aspects de la vie des habitants, ce qui est l'objectif de tout engagement politique.

L'Espace des temps du Grand Lyon a su aussi associer de nombreux partenaires : élus et services, syndicats de salariés, Chambres de commerce et d'industrie (CCI), Ademe, autorités organisatrices de transports, agences d'urbanisme, universitaires... sont devenus demandeurs de ces dialogues et apprécient les actions qui en découlent.

Etienne Pinte Là où les Bureaux des temps ou les Agences des temps ont été installés, leurs activités ont fait leur preuve. La plupart des grandes villes ont créé ou vont créer des Bureaux des temps. Ils ont pour but de faciliter les vies des habitants (familiales, professionnelles) et des usagers des collectivités.

La grande qualité de ces politiques est la dimension transversale que peuvent prendre toutes les actions. Elles nécessitent des réflexions et la mise en place d'équipes pluridisciplinaires, au niveau des élus et des techniciens. C'est ce qui fait, je crois, leur légitimité et leur crédibilité.

Patrick Braouzec Les « temps de la ville » restent une approche neuve, récente, qui apparaît parfois un peu théorique ou éloignée des préoccupations de gestion et d'équipements qui marquent le fonctionnement de nos collectivités. Il faut reconnaître que bien des problèmes, des difficultés, des possibilités aussi n'auraient pas émergé sans Bureaux ou Espaces des temps. Les modes de garde atypiques en sont une belle illustration.

Edmond Hervé Toute nouvelle politique doit pouvoir s'appuyer sur un acteur qui entraîne et dispose de compétences. Le Bureau ou l'Agence des temps est un organisme technique,

léger, dépendant du directeur général des services. Il me semble qu'un élu doit être porteur d'une délégation correspondante. Le Bureau ou l'Agence des temps doit pouvoir s'appuyer sur une démarche de consultations et bénéficier d'expertises.

Catherine Coutelle La légitimité et la crédibilité des Bureaux des temps se mesurent, me semble-t-il, à l'intérêt qu'ils suscitent, passé un premier moment d'incompréhension. Cette thématique touche tous les citoyens et plus particulièrement les femmes qui connaissent la double journée. Beaucoup sont confrontés aujourd'hui à une gestion du temps serrée, dans un monde de l'immédiateté et de la rapidité, mais d'autres vivent aussi le « trop de temps » qui n'est pas toujours du temps libre choisi : les chômeurs, les malades, les retraités. Les Bureaux des temps acquièrent une crédibilité par les diagnostics qui sont indispensables à une bonne approche des questions. Des études multiples et fines sont nécessaires (le temps des femmes, le temps des personnes âgées, le temps de la nuit...) pour bien connaître et poser les questions à différentes échelles : le quartier, la ville, l'agglomération. Mais aussi, la légitimité vient avec la mise en place d'innovations : des gardes d'enfants à horaires décalés, des services de transport à la demande, des harmonisations d'horaires de services publics... Ces politiques s'appuient sur la concertation, mais aussi sur

la négociation pour éviter qu'en inventant de nouveaux services à horaires différents, on dégrade la vie des salariés. La négociation, le consensus sont indispensables, et il faut se donner des règles, des limites à ne pas franchir : par exemple, pas tous les dimanches, pas toute la nuit, pas des horaires variables en permanence...

Philippe Madrelle L'action temporelle intervient nécessairement en corollaire d'autres approches, plus facilement identifiables, et dans des domaines multiples. Elle a, de ce fait, du mal à trouver sa légitimité. Les échanges d'expériences, leur capitalisation et leur diffusion à travers le réseau TEMPO territorial³ nous semblent constructifs et primordiaux. C'est pourquoi nous avons souhaité contribuer à son fonctionnement à travers l'exercice de sa présidence par un de nos cadres et l'accueil de son siège et son secrétariat permanent au sein du Conseil général.

³ L'association TEMPO territorial a été créée à l'issue du groupe de prospective « Temps et territoires » de la Datar, aujourd'hui Diact – Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. Soutenue par le Fonds social européen, elle regroupe des élus et techniciens des collectivités, des chercheurs, des acteurs d'entreprises et d'associations. Actuellement, elle est présidée par Anne-Marie Monomakhoff, Conseil général de la Gironde.

5/ Y- a-t-il un avenir pour les politiques temporelles ? Pouvez-vous esquisser quelques pistes de réflexion pour les nouveaux élu-e-s de mars 2008 ?

Anne Hidalgo La diversité des actions entreprises par le Bureau des temps témoigne de la transversalité de la question des temps et de la nécessité d'élargir et de formaliser notre partenariat avec les entreprises publiques et privées et les autres institutions présentes sur le territoire parisien. Dans le même temps, nous devons mener une réflexion avec les entreprises privées, publiques et les partenaires sociaux, principaux acteurs qui conditionnent les rythmes de travail des salarié-e-s, afin de mieux prendre en compte les contraintes qu'ils ou elles rencontrent pour articuler leur vie professionnelle et privée. C'est donc la nécessité d'adopter une approche globale et de coordonner l'action de tous les acteurs publics et privés afin d'apporter une véritable amélioration de la vie quotidienne des Parisiens, qui nous a conduit à aller encore plus loin et à créer, en 2007, une Agence des temps. Cette Agence réunit différents partenaires publics et privés comme la Ville de Paris, l'État, la Région, des entreprises publiques comme la RATP, des partenaires privés comme la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, et les fédérations de branches professionnelles, ainsi que des partenaires sociaux... Améliorer la qualité de la vie quotidienne, renforcer l'attractivité du territoire, moderniser les organisations – tels sont les principaux objectifs de l'Agence des temps. Pour atteindre ces objectifs, l'Agence des temps constitue un lieu de réflexion collective, de concertation pour réaliser des projets innovants qui répondent à des besoins clairement identifiés, cofinancés par les acteurs locaux eux-mêmes dans le domaine des transports, des commerces, des loisirs, des services à la personne... Je prédis un bel avenir à cette instance si elle demeure un lieu, tout à la fois de réflexion commune et de mise en œuvre de projets qui répondent aux besoins réels et partagés des acteurs parties prenantes.

Gérard Collomb À terme, la dimension temporelle devrait être intégrée en transversal à toutes les politiques, de même que l'égalité hommes/femmes et le développement durable ; mais nous n'en sommes pas encore là, et il est important que des politiques spécialisées aient la vigilance de rappeler ces paradigmes incontournables.

Dans la désynchronisation des temps que nous vivons, « vivre et faire temps ensemble » peut être une dimension importante d'une vision métropolitaine ; cela passe par des événements festifs, des aménagements urbains conviviaux, des efforts d'accessibilité aux services pour tous. Cela demande une réflexion sur la vie et la ville que l'on veut, de façon à créer une ville hospitalière, facile à vivre, dans les conditions satisfaisantes de coûts humains et financiers. En effet, les services urbains publics comme privés doivent mieux prendre en compte les temps nouveaux des habitants, sans forcément viser le « 24/7 », c'est-à-dire les ouvertures 24h/24 et 7j/7.

Etienne Pinte Les enjeux pour les futurs élus me paraissent être de différentes natures. Je pense que la mobilité au sens large (désenclavement des quartiers, développement des transports en commun, ajustement des horaires et amélioration de l'information en temps réel des voyageurs...) est au cœur des nouvelles problématiques. D'autres sujets, comme le maintien et le développement des commerces de proximité dans les centres villes et les quartiers, me paraissent importants, ainsi que l'amélioration et la diversité de l'offre de garde des enfants et la poursuite des objectifs de réalisation d'habitat social permettant à tout le monde de se loger quels que soient les lieux de résidence. La ville de Versailles continue à créer des logements sociaux dans un contexte urbain difficile pour toutes les catégories : personnes âgées, étudiants, salariés à revenus modestes...

Edmond Hervé Que les nouveaux élus commencent, au nom de la démocratie, à réfléchir sur les horaires de réunions internes ou externes. Le profil des participants varie suivant ces horaires. Je pense aussi qu'ils devraient s'intéresser aux horaires du service public, aux horaires du personnel de ménage par exemple. Nous avons un devoir d'exemplarité.

Patrick Braouzec L'avenir des politiques temporelles est intimement lié à celui de la question urbaine. Je reste persuadé de leur utilité, de leur pertinence. Tous les élus, notamment dans les villes populaires, sont confrontés à des contraintes terribles tant dans leurs moyens que dans l'exercice de leurs compétences. Chacun connaît l'état qui pèse sur les finances publiques locales. Cela ne nous laisse guère de marges de manœuvre. Mais les politiques temporelles ont certainement à être poursuivies et confortées.

Catherine Coutelle En France, ces politiques n'ont d'avenir que si elles trouvent un « portage politique » fort. Les prochaines échéances sont l'occasion de mettre en valeur, dans les programmes politiques, cette attention aux évo-

lutions de la société, aux attentes des citoyens, des femmes en particulier qui ont des horaires contraints, par des services de qualité, accessibles à tous, une ville accueillante et qui évolue.

Philippe Madrelle L'avenir des politiques temporelles s'inscrit, à mon sens, dans la logique du développement durable, des Agendas 21, et de la modernisation de nos modes de fonctionnement, particulièrement pour un territoire départemental comme la Gironde.

6/ Êtes-vous favorable à une loi ?

Gérard Collomb Une loi ne semble pas nécessaire. L'obligation ne remplacera pas la nécessité de la prise de conscience des évolutions des rythmes urbains. Il y a une recommandation pour créer des Bureaux des temps au niveau des agglomérations dans l'article 1 de la loi sur les 35 heures, des avis favorables du CES national et de plusieurs CESR⁴ dont celui de Rhône-Alpes, un décret du 18 octobre 2006 du ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale qui recommande « l'implication des entreprises dans un Bureau des temps, ou une structure territoriale de même nature » pour une meilleure articulation entre activité professionnelle et responsabilité familiale. Cela semble très clair à qui veut l'entendre. C'est ensuite une question de choix politique d'intégrer ou non la dimension temporelle dans les politiques locales, en ayant à l'esprit les enjeux énoncés dans la première.

Etienne Pinte Non. On dit que notre pays promulgue trop de lois, mal appliquées. Pour ma part, je suis plutôt favorable aux politiques incitatives qui invitent les collectivités à créer des Bureaux des temps, à soutenir les actions concrètes et aussi les entreprises privées à intégrer les politiques temporelles.

Patrick Braouzec Nous avons un gros défaut dans ce pays : celui de sortir une loi dès qu'un problème est posé. Si la loi réglait les problèmes, cela se saurait. L'adjonction d'un alinéa sur les Bureaux du temps dans la loi Aubry II n'a pas constitué un coup d'accélérateur à l'implantation de Bureaux des temps. Nous avons à gagner de la conviction, d'abord.

Catherine Coutelle L'annexe au projet de loi des Finances 2008 dans les crédits qui concourent aux actions en faveur des droits des femmes comporte un chapitre V qui s'intitule « l'articulation des temps de vie ». Cette présentation appelle deux remarques. Tout d'abord, cette attention à l'articulation des

temps dans cette mission « droits des femmes » est nouvelle et intéressante, mais aucun budget ne vient accompagner l'état des lieux. Le Gouvernement en reste aux constats sans aucune incitation. Or la mise en place de politiques nouvelles et d'innovation toujours coûteuses au départ est toujours plus aisée avec un soutien financier (la Datar l'a faite pour les territoires expérimentaux dans les années 2000, l'Europe aussi à travers des projets Equal). Par ailleurs, si les femmes sont très sensibles aux questions de temps, les politiques temporelles concernent l'ensemble de la société. Ce qui est bon pour les femmes l'est aussi pour l'ensemble des citoyens.

Je ne suis pas favorable à une loi spécifique pour « obliger » à la création de Bureaux des temps. À chaque maire, à chaque collectivité, de s'inscrire ou non dans cette réflexion, dans ces politiques. Mais des accompagnements financiers leur donneraient une ampleur nouvelle et une plus grande notoriété au service de l'ensemble de nos concitoyens-nes.

Edmond Hervé Non, parce qu'aujourd'hui l'inflation législative dénature la loi. Rédigeons un bon protocole. Montrons les absurdités qui existent : pourquoi demander à une femme de ménage de venir nettoyer un Bureau à 6 heures le matin s'il reste vide toute la journée ? Ce qui importe, c'est de sensibiliser le plus grand nombre de personnes afin que chacun voie bien quel est son intérêt. À l' élu de faire vivre le dialogue sociétal pour aller vers l'intérêt général.

Philippe Madrelle Nous sommes confrontés à une multiplication de lois... L'expérience, l'échange et la concertation, les capacités d'innovation territoriale me semblent préférables, surtout dans le domaine des temporalités, pour une large part très liées à leur contexte local.

⁴ Conseil économique et social national et conseils économiques et sociaux régionaux.